



As Sobr Djamil
La belle patience

La Charte du parrain

Assalamou aleikoum wa Rahmatoullah wa Barakatouh

Que la Paix , la Miséricorde d’Allah swt ainsi que Sa bénédiction soit sur vous.

Qu’Allah swt vous récompense pleinement pour l’intérêt que vous portez à ce noble projet. Amine

Article I – Pourquoi le Parrainage?

Le Prophète Mohammed, paix et salut sur lui, a dit : « Dieu aide Son adorateur tant que celui-ci aide son frère. » (Rapporté par Muslim); « Le croyant est pour le croyant comme l’édifice dont une partie supporte l’autre » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

Deux enseignements ressortent de ces deux paroles prophétiques.

Le premier, c’est que le croyant s’aide lui-même d’abord lorsqu’il aide les autres. En effet, une des très grandes qualités du croyant pieux et sincère est son détachement des biens et artifices de ce bas monde, ce afin de se rapprocher de son Créateur. Cela ne veut aucunement dire que le musulman se doit de vivre dans la pauvreté, il doit plutôt utiliser sa personne, son temps et ses biens pour gagner la miséricorde d’Allah swt. La volonté Divine a miraculeusement fait que la liberté individuelle ne puisse se réaliser, que grâce à une abnégation de soi et une renonciation à ses biens au profit des autres. L’idée n’est aucunement de devoir s’effacer ou de faire don de tous ses biens, mais de faire obstacle à son égocentrisme et à son avarice. La délivrance individuelle exige principalement que le fidèle mette au service des nécessiteux et des démunis, ses efforts et ses biens.

Le deuxième enseignement montre qu’au-delà de l’accomplissement individuel, l’entraide est également une action importante pour le bien-être de la communauté. Autrement dit, sa bonne santé est liée au soutien mutuel de ses membres. Le Prophète Mohammed, paix et salut sur lui, a dit: « *Les croyants, dans l’amour, l’affection et la miséricorde qu’ils se portent, sont comparables à un seul corps. Lorsqu’un membre est affecté, c’est l’ensemble du corps qui ressent la douleur et s’en fievre* »(Rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

Facilitatrice des liens sains et solides, garante de la santé et de l’unité du groupe, l’entraide prévaut ainsi sur l’acte d’adoration individuelle. De même que le fidèle, utile aux autres, est davantage aimé de Dieu.

Ibn 'Omar rapporte qu'un homme est venu trouver le Messager de Dieu, paix et salut sur lui, et lui a dit : « Ô Messager de Dieu ! Quelles sont les personnes ainsi que les actions que Dieu aime le plus? ». Le Messager de Dieu a répondu : « les gens les plus aimés par Dieu sont ceux qui sont les plus utiles aux autres et les actions les plus aimées par Dieu sont celles qui participent à donner de la joie à un musulman, soit en le soulageant d'une détresse, en remboursant une dette à sa place ou en soulageant sa faim. En fait, si je marche avec un frère pour quelque affaire qu'il a, cela m'est plus souhaitable que de faire une retraite spirituelle dans cette mosquée (celle de Médine). »

Alors cette possibilité que vous offre **l'association As Sobr Djamil, la belle patience** d'aider ces élèves, futurs Oustaz et Hafiz Quran n'est-elle pas une aubaine pour toi cher frère et pour toi chère soeur. Qu'Allah swt nous donne les moyens de nous occuper de nos familles ainsi que de nos frères et soeurs musulmans en difficulté. Amine

Article II – Le Choix du Pack de Parrainage

1. Pack Firdaous

a. Pack Firdaous VIP

Le parrain s'engage à parrainer deux enfants ou plus en prenant en charge leur scolarité à hauteur de 32 euros par mois ainsi que les besoins mensuels de chaque enfant estimés à 8 euros, soit 960 euros pour deux élèves par an. Ce pack est recommandé aux frères et soeurs en islam qui ont les moyens d'aider plus d'un pensionnaire de l'école et qui désirent offrir à ces enfants les ressources nécessaires à leur épanouissement au quotidien.

b. Pack Firdaous Premium

Le parrain s'engage à parrainer deux enfants ou plus en prenant en charge leur scolarité à hauteur de 32 euros par mois pour chaque élève, soit 384 euros par élève par an. Ce pack est recommandé aux frères et soeurs en islam qui ont les moyens d'aider plus d'un pensionnaire de l'école.

2. Pack Djannat:

Le parrain s'engage à parrainer un enfant en prenant en charge sa scolarité à hauteur de 32 euros par mois ainsi que les besoins mensuels de l'enfant estimés à 8 euros par mois, soit 480 euros par an. Ce pack est recommandé aux frères et soeurs en islam qui ont les moyens d'aider un pensionnaire de l'école et qui désirent lui offrir les ressources nécessaires à son épanouissement au quotidien.

3. Pack MashaAllah

Le parrain s'engage à parrainer un enfant en prenant en charge sa scolarité à hauteur de 32 euros par mois, soit 384 euros par an. Ce pack est recommandé aux frères et soeurs en islam qui ont les moyens d'aider un pensionnaire de l'école

4. Pack Alhamdoulillah

Le parrain s'engage à parrainer un enfant en prenant en charge la moitié du coût de sa scolarité à hauteur de 12 euros par mois, soit 144 euros par an. Ce pack est recommandé aux frères et soeurs en islam qui souhaiteraient aider un pensionnaire de l'école bien que n'ayant pas les moyens de couvrir la

scolarité entière de l'élève. L'association se chargera de trouver un second parrain qui pourra payer la deuxième tranche de la scolarité de l'élève si possible.

5. Pack Bismillah

Le parrain s'engage à parrainer un enfant en prenant en charge le quart du coût de sa scolarité à hauteur de 8 euros par mois, soit 96 euros par an. Ce pack est recommandé aux frères et soeurs en islam qui souhaiteraient aider un pensionnaire de l'école bien que n'ayant pas les moyens de couvrir la scolarité entière de l'élève. L'association se chargera de trouver d'autres parrains qui pourront payer le reste de la scolarité de l'élève si possible.

6. Pack Djamil

Ce pack est ouvert à tous ceux (parrains ou non) qui souhaitent venir en aide à l'école et aux élèves en faisant des dons ponctuels ou récurrents qui serviront à l'approvisionnement de l'école en nourriture et matériel de nettoyage et d'hygiène. Les dons s'élèvent à 2 euros et plus.

Article III – Principes d'Action

☒ Avant le Début du Parrainage

L'association As Sobr Djamil se réserve le droit d'accepter ou non la candidature des potentiels parrains. Le parrain devra soumettre à un représentant de l'association les documents suivants:

- La charte du parrain lue, remplie, signée et datée (renouvelable chaque année)

Les parrains seront informés de l'acceptation ou la réjection de leur candidature par email, appel ou message au plus tard cinq jours ouvrables après la soumission de leurs candidatures InshaAllah. La sélection du filleul est à la discrétion de l'administration de l'école en fonction du mérite et des besoins de chaque élève. Le parrain peut aussi désigner un élève en particulier qu'il ou elle souhaite parrainer.

☒ Pendant le Parrainage

Le versement du coût de la scolarité et/ou des besoins mensuels de chaque enfant devra se faire au plus tard le 5 du mois en cours. Le parrain a aussi la possibilité de payer en une fois le montant de la prise en charge annuelle. As Sobr Djamil s'engage à informer le parrain de l'évolution de leur filleul ainsi que de toute situation qui pourrait affecter la suite du parrainage. Le parrain a aussi la possibilité de rentrer en contact avec le filleul et/ou ses parents seulement en passant par un membre de l'administration de l'association. Le parrain ne peut solliciter la visite du filleul que une fois chaque trimestre et de façon supervisée par un membre de l'administration de l'école et/ou un parent de l'enfant.

☒ Après le Parrainage

Dans le cas où un parrain ne désire plus poursuivre le parrainage d'un enfant, il doit en informer l'association au moins un mois à l'avance. Le parrain pourra garder le contact avec le filleul sous la supervision de l'administration de l'école et des parents.

Dans le cas où le parrain poursuivrait le parrainage après une année, il devra en informer l'association.